



# PRÉFET DU JURA

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté Unité Territoriale Santé Environnement du Jura

Lons-le-Saunier, le 17 JAN. 2022

Direction de la santé publique  
Affaire suivie par : Frank KRON  
Téléphone : 03 84 86 83 55  
Courriel : frank.kron@ars.sante.fr

Le Préfet du Jura  
à  
Monsieur le Président  
Syndicat des eaux de Montmirey-le-Château  
7 Place des Cygnes  
39290 THERVAY

### Objet : contrôle sanitaire de l'eau potable : présence de métabolites de pesticides – restrictions d'usages

A plusieurs reprises, notamment lors d'un échange en février 2021, l'ARS vous a informé de la présence de métabolites de pesticides sur le réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine du syndicat dont vous avez la charge. Elle vous a précisé les modalités de gestion à engager en vue de rétablir la qualité de l'eau.

Dans ce cadre, le syndicat a mis en œuvre une action immédiate de dilution de l'eau par un achat au SIE du Val d'Ognon voisin dans le but notamment d'abaisser les teneurs en NOA Métolachlore en dessous de la limite de qualité. En effet, cette molécule ne disposant pas de valeur sanitaire, des dépassements récurrents conduisent à devoir prendre des restrictions d'usages de consommation.

Un suivi analytique renforcé mensuel a été mis en place pour vérifier l'efficacité de la mesure de dilution. Les résultats en sortie de station de production – cf. ci-dessous – mettent en évidence une insuffisance de cette solution. Votre syndicat a indiqué par ailleurs à l'ARS que la dilution est à l'origine de difficultés notamment techniques (pression) sur le réseau et, par conséquent, ne peut pas être augmentée.

Date de prélèvement	Metolachlore ESA - µg/l	Metolachlore NOA- µg/l
8/6/21	0,392	0,100
27/7/21	0,446	0,141
19/8/21	0,472	0,174
7/9/21	0,357	0,129
19/10/21	0,386	0,118
23/11/21	0,359	0,120
28/12/21	0,297	0,063

Compte tenu de ces résultats, en l'absence d'action immédiate permettant de rétablir la qualité de l'eau en dessous de la limite de qualité pour le NOA métolachlore, je vous recommande fortement de prendre dès que possible les mesures de restrictions d'usages de l'eau pour la boisson, la glace et les glaçons, la préparation des aliments, la cuisson hormis le lavage des aliments. Pour ces usages, le syndicat peut inciter les abonnés à se fournir par eux-mêmes en eau embouteillée, et pallier les besoins par une mise à disposition à l'intention des personnes sensibles (écoles, EHPAD) et isolées, ou le faire pour l'ensemble (stocks de bouteilles, citernes alimentaires).

Pour les autres usages (toilette corporelle, linge, vaisselle, WC, lavage des sols) l'eau du robinet peut continuer à être utilisée.

Vous trouverez ci-joint un message d'information type à adapter par vos soins et à adresser à la population alimentée par le réseau de distribution y compris la vente d'eau à la commune de Brésille (70).

Je vous informe qu'un contrôle sanitaire renforcé est maintenu sur cette unité de distribution.

L'Agence Régionale de Santé, unité territoriale santé environnement du Jura, reste à votre disposition pour toute question et pour vous accompagner, si nécessaire, dans la mise en œuvre de ces mesures.

**Le Préfet**

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Sous-Préfet de Dole

José BOURGEOT

